

Bulletin de l'académie de Besançon

Analyses & résultats statistiques

En 2009, la voie professionnelle est réformée en profondeur

Cette voie permet d'accéder au baccalauréat professionnel en trois ans après la 3^e, comme les filières générales et technologiques. Les candidats ont le choix entre un cursus classique (statut scolaire) ou l'apprentissage.

La voie professionnelle propose des enseignements généraux et professionnels orientés vers le monde du travail.

Elever le niveau de qualification

L'objectif de cette réforme est l'acquisition de connaissances et de compétences dans un domaine professionnel. Pour cela, il a fallu réorganiser les enseignements.

Le baccalauréat professionnel passe à trois ans au lieu de quatre ans auparavant (deux ans pour le BEP et deux ans pour le baccalauréat professionnel).

Le nouveau baccalauréat professionnel intègre une préparation à une certification intermédiaire (BEP rénové ou CAP). Ce diplôme intermédiaire est alors une étape dans le cursus vers l'obtention du baccalauréat.

Qu'ils soient scolaires ou apprentis, tous les candidats passent cette épreuve, qu'ils passent ou non ce diplôme.

♦ Le Certificat d'Aptitude Professionnelle

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) est un diplôme d'études secondaires et d'enseignement professionnel, créé en 1911. Il donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié (niveau V) dans un métier déterminé.

Le CAP offre un premier niveau de qualification à ceux qui souhaitent accéder rapidement à la vie active.

L'éventail des CAP est large, il propose environ 200 spécialités dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services.

Il se prépare et s'obtient de différentes manières :

- Par la formation initiale, sous statut de lycéen ou d'apprenti :
 - en deux ans après la classe de 3^e,
 - en un an après un 1^{er} CAP, voire un BEP,
 - après une 2nde professionnelle, en accédant à la classe terminale du cycle de deux ans.
- Par la formation professionnelle continue ;
- Par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou l'inscription à l'examen en tant que candidat libre.

Après l'obtention d'un CAP, les candidats ont la possibilité de s'engager dans la vie active ou de poursuivre leurs études. Une adaptation à l'emploi peut être nécessaire par le biais de formations en un an : Mention Complémentaire (MC) ou Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL)

♦ Le Brevet d'Etudes Professionnelles

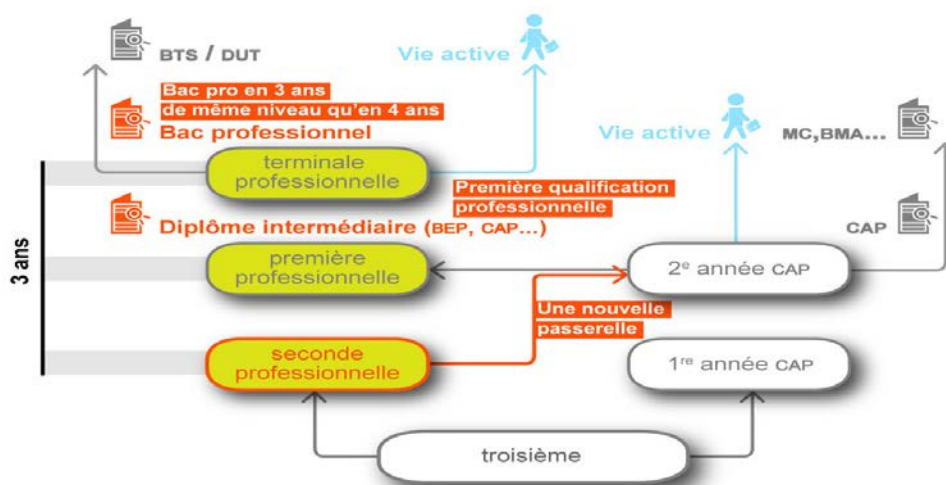
Le brevet d'études professionnelles (BEP) est un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'enseignement professionnel créé en 1967. Le BEP était généralement demandé pour effectuer un baccalauréat professionnel de deux ans.

Le BEP est une certification intermédiaire. Il s'agit d'une étape vers le baccalauréat professionnel qui s'obtient en trois ans après la classe de 3^e. C'est un diplôme national intégré au parcours mais qui n'est pas obligatoire. Il atteste de l'acquisition de compétences professionnelles pour l'obtention du baccalauréat.

◆ Le Baccalauréat Professionnel

La réforme du lycée a transformé le baccalauréat professionnel (BCP). Celui qui se préparait en quatre ans : deux ans pour le BEP et deux ans pour le baccalauréat professionnel, se prépare aujourd'hui en trois ans. Tout comme les autres bacs, les élèves y accèdent à leur sortie de 3^e. Sur la trame des examens de la voie professionnelle, ce bac est divisé en deux secteurs : production pour les filières industrielles et service pour les filières tertiaires. Il offre près de 80 spécialités. En formation initiale, le passage du BEP ou du CAP est intégré dans ce parcours.

◆ Schéma de la voie Professionnelle



Source : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

◆ En Franche-Comté

A la session 2014, la voie professionnelle (CAP-BEP) compte 7 184 inscrits, 6 955 candidats se sont présentés et 5 818 ont obtenu leur diplôme. Soit un taux de réussite académique de 83,6%, en baisse de 1,6 point par rapport à 2013.

Meilleure réussite au BEP qu'au CAP

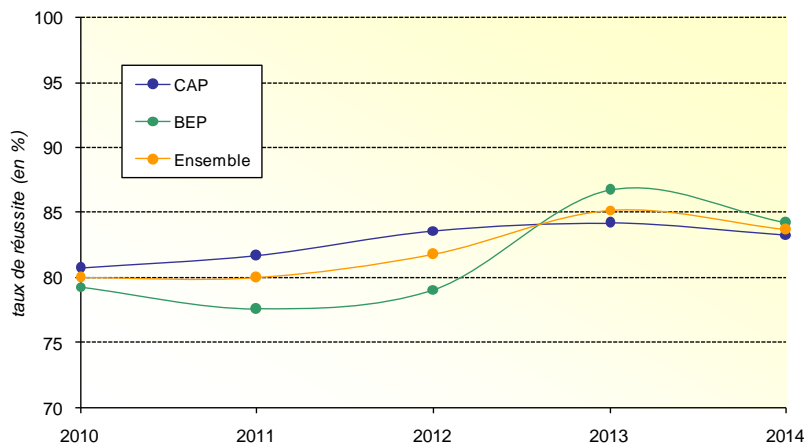
Malgré le fait que les CAP soient plus nombreux que les BEP, le taux de réussite du BEP est de 84,2% contre 83,3% pour le CAP.

Ces deux diplômes marquent une baisse par rapport à la session précédente. Ils perdent respectivement -2,5 et 1 point.

Les CAP

A la session 2014, les candidatures au CAP, tous statuts, perdent 55 candidats, soit 1,2 point en moins. Les inscrits passent ainsi de 4 572 à 4 517. Cette baisse est plus marquée dans le secteur « service » qui perd 38 candidats contre 17 en production. Le taux de réussite de ce secteur chute aussi (-2,4 points). Ainsi, il passe de 85,7% en 2013 à 83,2% en 2014. Le secteur service quant à lui reste stable avec +0,1 point (83,2% en 2013 et 83,3% en 2014).

Evolutions différenciées des CAP et BEP



Source : Rectorat - base OCEAN

Les BEP

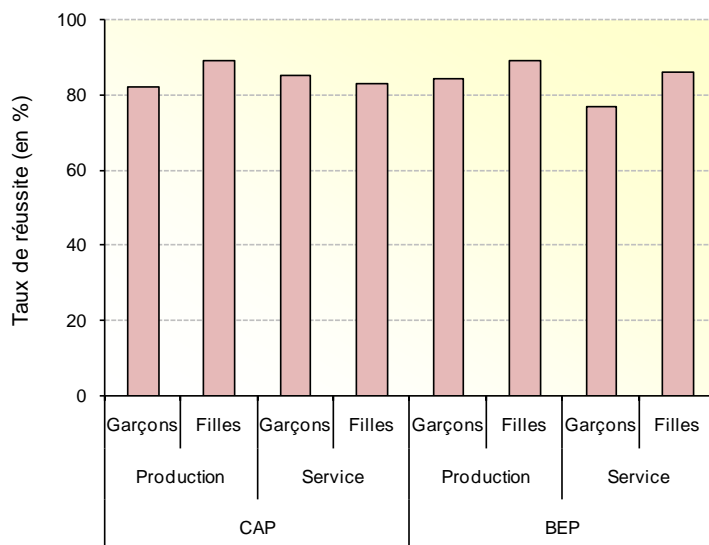
A l'identique des CAP, les inscriptions du BEP baissent. Elles subissent une chute de 7,3 points, ce qui représente une perte de 210 candidats. En 2014, ils sont au nombre de 2 667 inscrits contre 2 877 en 2013.

La chute est plus importante dans la filière tertiaire qui perd 173 jeunes. La filière industrielle ne perd que 37 candidats. Les BEP du tertiaire perdent 3,5 points au niveau de leur taux de réussite. Celui-ci passe de 87,0% à 83,5%.

Quant au secteur de l'industrie, il perd 1,4 point, passant de 86,3% en 2013 à 84,9% en 2014.

Les filles réussissent mieux

Les filles meilleures que les garçons



Dans la voie professionnelle¹, l'académie compte 3 992 garçons et 3 192 filles. Cependant, le taux de réussite des filles est supérieur à celui des garçons.

Il s'établit respectivement à 85,0% contre 82,6%, soit un écart de 2,4 point. Le taux de réussite des filles est supérieur à celui de l'académie de 1,4 point.

Source : Rectorat – base OCEAN

Lexique des formations de la voie professionnelle

MC : la mention complémentaire est un diplôme national qui vise à donner une qualification spécialisée à des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique et éventuellement général.

BMA : Le brevet des métiers d'art est un diplôme national de la filière des métiers d'art qui vise à conserver et transmettre les techniques traditionnelles tout en favorisant l'innovation. Il est accessible au titulaire d'un CAP du même secteur professionnel. Il permet d'accéder au diplôme des métiers d'art.

BP : Le brevet professionnel est un diplôme national qui atteste l'acquisition d'une haute qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle définie. C'est un diplôme de promotion sociale préparé soit en exerçant une activité professionnelle soit dans le cadre d'un contrat en alternance, le plus souvent après un diplôme de niveau V obtenu dans la même spécialité ou une spécialité voisine.

BCP : Le baccalauréat professionnel est un diplôme national qui atteste que ses titulaires sont aptes à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée. Le baccalauréat professionnel est délivré au titre d'une spécialité professionnelle. Il permet l'insertion professionnelle mais également une poursuite d'études, notamment vers le brevet de technicien supérieur (BTS).

Mariame AMRANI

¹ Hors BCP. Les résultats de celui-ci sont disponibles dans le bulletin statistique précédent : <http://www.ac-besancon.fr/spip.php?article3491#3491>